

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 juin 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 4 juin 2010 à 20h30 sous la présidence de M. Didier CAYLA, Maire.

Etaient présents : Mmes IZAC Thérèse, LE PONTOIS Corinne, Melle BATAILLE Florence, MM. DEBLADIS Roland, LAFON Jean-Paul, BARBIN Marcel, PREJEANT Lucien

Excusés : Mmes MEYNIEL Marie-Claude, LAFON Francine, ESPEYRAC Valérie, DELPONT Anne-Marie, MM TARRISSE Jean-Claude, FERRARY André, PREJEANT Lucien

1- PROJET DE PROGRAMME POUR LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE DES MAISONS D'ACCUEIL

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commission de pilotage des Maisons des aînés s'est réunie le 11 mai pour étudier le projet de programme pour le marché de maîtrise d'œuvre de ces maisons, qui servira de base à la consultation. Suite à cette réunion différentes remarques ont été transmises à l'Office Départemental de l'Habitat, qui a répondu favorablement aux modifications suivantes :

- les réseaux seront enterrés
- compteurs individuels pour tous les logements
- installation internet centralisée
- pare-neige sur les toits
- revêtement de sols et murs collés : privilégier le carrelage
- des équipements kitchenette : frigo et plaques dans les T1 des accueillis
- pas de baignoire dans les logements accueillis, douches sans cabine (sans marche, adaptées handicapées)
- murs peints plutôt que des papiers peints

M. le Maire présente également l'avis d'appel d'offres de cette consultation ainsi que le dossier de consultation (DC), les candidats seront jugés sur le forfait de rémunération (70%), sur la date proposée pour l'exécution de la prestation (10%), sur les délais proposés (10%), sur la valeur technique (10%).

La consultation sera effectuée selon la procédure adaptée, les offres et les candidatures devront parvenir avant le 7 juin 2010.

Le Conseil Municipal approuve l'avis d'appel d'offres et le dossier de consultation à l'unanimité.

2- TRAVAUX DE REFECTION DE LA CONDUITE D'EAU A COUESQUES

M. le Maire expose au Conseil Municipal que lors de travaux de réfection de la conduite d'eau potable à Couesques, l'entreprise chargée des travaux a percé la conduite d'eau industrielle. Une réparation ponctuelle ne peut être envisagée étant donnée la vétusté de cette conduite, il faut donc refaire toute la portion partant de l'embranchement de la route jusqu'à Couesques Basses. L'entretien de cette conduite incombant aux bénéficiaires de l'eau industrielle, M. le Maire propose que la commune prennent en charge le tuyau principal ainsi que le terrassement et l'enrobé des branchements, les branchements seront à la charge des bénéficiaires. M. Verzeletti est chargé d'obtenir l'accord de tous les bénéficiaires qui devront ensuite s'arranger directement avec l'entreprise. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

3-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE POUR L'ENTRETIEN DES STATIONS D'EPURATION

M. le Maire présente aux membres du Conseil un projet de convention entre la communauté de communes d'Entraigues et la commune de Saint-Hippolyte, relative à la

mise à disposition d'un agent communautaire pour l'entretien des cinq stations de Saint-Hippolyte. Cette convention sera signée pour un an tacitement reconductible, à compter du 1^{er} juillet 2010. Cet agent sera chargé du suivi et du contrôle des stations et des boues produites, il interviendra le mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 soit 8h par semaine. Il pourra intervenir en dehors de ces horaires en cas d'urgence. La commune de Saint-Hippolyte remboursera à la communauté de communes le montant des salaires et charges sociales au prorata des heures effectuées, ainsi que les frais de transports.

Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité et mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

4-DEVIS D'ECLAIRAGE PUBLIC A VAURS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour la fourniture d'un éclairage public à Vaur. Deux réponses sont parvenues dans les délais. La société Forclum Guirande propose un devis à 2378,20 euros HT en aérien et 4854,38 euros HT en souterrain. La société Cégelec propose un devis à 4274,00 euros HT en aérien et 12759,80 euros HT en souterrain. Le devis de Guirande est accepté, avec passage en souterrain. Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

5-CONTRAT DE LA TROUPE BULGARE POUR LE 7 AOUT

M. le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de l'Association Nationale Cultures et Tradition qui organise le festival les Cultures du Monde à Gannat et qui prêtera une troupe de danseurs bulgares pour le spectacle du 7 août 2010. La troupe de 36 personnes plus 3 accompagnateurs sera hébergée chez l'habitant du vendredi soir au dimanche matin. Le contrat d'un montant de 2954 euros TTC prévoit un acompte de 30% à la signature du contrat soit 886,20 euros TTC, le reliquat au plus tard dans les trois semaines qui suivent le spectacle.

6-ETUDE D'OPPORTUNITE POUR UNE CHAUFFERIE AU BOIS

M. le Maire donne la parole à M. Pierre Barbin, pour présenter une proposition technique et financière de CRITT 12 BOIS pour étudier l'opportunité de la mise en place d'une chaufferie biomasse. Cette chaufferie permettrait de chauffer les trois maisons d'accueil, la salle des fêtes, l'école, et éventuellement la future unité Alzheimer. La proposition de CRITT 12 BOIS pour effectuer cette étude est de 1166,10 euros TTC. Le Conseil Municipal décide d'aller visiter une installation équivalente au Lycée Agricole de Marcolès avant de se prononcer.

7-COURS DE NATATION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune depuis deux ans paie des cours de natation aux enfants de l'école pendant l'été, depuis que l'école ne compte plus qu'une seule classe et que l'institutrice ne peut donc plus emmener les enfants à la piscine. Le Conseil Municipal donne son accord pour reconduire le dispositif cette année, pour 10 leçons par enfant.